

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2019
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 01/07/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019
(accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Association loisirs pluriel : subvention 2019

Depuis 2006 une convention triennale reconductible lie la ville de Quimper et l'association Loisirs Pluriels. La ville de Quimper met, gratuitement, à disposition de l'association des locaux mais apporte aussi son soutien financier. En effet, la participation financière de la ville, outre la mise à disposition du personnel de service, s'élève à 32 000 € pour l'année 2019.

Fondé en 1992 à Rennes, Loisirs Pluriel s'est donné pour but de développer l'accès aux loisirs et vacances des enfants en situation de handicap et permettre ainsi à leurs parents de mieux concilier leurs temps de vie familiaux et professionnels. Organisé en Fédération, Loisirs Pluriel regroupe aujourd'hui 22 structures locales, implantées en Bretagne, Pays de Loire, Ile de France, Normandie et Pas de Calais. Implanté à Quimper depuis 2006, avec le soutien de la Ville, la CAF, le Conseil départemental et la CPAM, le centre Loisirs Pluriel de Quimper accueille, chaque mercredi (de 8h à 18h30) et lors des vacances scolaires, des enfants en situation de handicap et valides, âgés de 3 à 13 ans. Le centre a une capacité d'accueil en moyenne d'une vingtaine de places par jour d'ouverture.

Cette initiative ne peut se pérenniser que si elle bénéficie d'une forte mobilisation des parents, d'une équipe de salariés en nombre suffisant et formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap, et enfin du soutien des partenaires institutionnels, notamment des collectivités territoriales, dont la ville de Quimper qui accueille actuellement la structure dans les locaux de l'école publique primaire Léon Goraguer.

Les locaux sont mis gratuitement à la disposition de l'association. La participation financière de la Ville, outre la mise à disposition du personnel de service, couvre, en partie, le financement du poste de directeur du centre, charges comprises.

La convention triennale a été signée entre la ville de Quimper et l'association Loisirs Pluriel 2018 pour 3 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser à l'association « Loisirs pluriels », au titre de l'année 2019, une subvention d'un montant de 32 000 €.